

Projet de loi portant des dispositions fiscales, de lutte contre la fraude, financières et diverses, n° [3424](#)

Ce projet de loi composé de quatre grands volets contribue à mettre en œuvre les mesures budgétaires prises par le gouvernement dans le cadre de l'accord de l'été 2018.

Le premier volet comprend diverses dispositions fiscales élaborées ou affinées lors de l'accord de cet été, notamment l'étalement de l'exonération relative au passif social, l'avancement de l'entrée en vigueur de la limitation de la déduction d'intérêts ATAD, l'instauration d'une obligation de fiche et de retenue pour les rémunérations directement octroyées par une société mère étrangère aux travailleurs d'une filiale belge, et enfin l'indexation des accises.

Le deuxième volet comprend des dispositions de lutte contre la fraude qui mettent en œuvre au niveau légal un certain nombre de recommandations formulées dans le rapport de la Commission spéciale "Fraude fiscale internationale/Panama Papers". De plus, un système de notification électronique est également instauré.

Le troisième volet se compose de dispositions purement financières transformant la Monnaie Royale de Belgique en un service administratif intégré au SPF Finances. Un fonds budgétaire est également créé.

Le quatrième et dernier volet comprend diverses dispositions fiscales apportant des modifications dans le domaine des impôts sur les revenus, du droit d'écriture et des droits d'enregistrement.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3424 est adopté par 85 voix et 44 abstentions

Vote nominatif : 0012

Oui	085
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Flahaux Jean-Jacques, Francken Theo, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Goffin Philippe, Heeren Veerle, Jadin Katrin, Jambon Jan, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luyx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	044
-------------	-----

Almaci Meyrem, Ben Hamou Nawal, Brotcorne Christian, Caprasse Véronique, Chabot Jacques, Cheron Marcel, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Frédéric André, Gilkinet Georges,

Goffinet Anne-Catherine, Grovonius Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Henry Olivier, Kir Emir, Lalieux Karine, Matz Vanessa, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Penris Jan, Schlitz Sarah, Senesael Daniel, Thiébaud Eric, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vuye Hendrik, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Winckel Fabienne, Wouters Veerle